

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: ACR 150
1. 1. 2. UFI: 0J7F-J71Y-5105-W4AH
1. 1. 3. N° code du produit: 430491
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: DETARTRANT
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. oc. 2 / H319 ** Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Dangers principaux: Irritant pour les yeux et la peau.
2. 4. Autres dangers: Pas d'informations complémentaires disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Préparation acide

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

• acide sulfamidique; acide amidosulfurique; acide sulfamique
- N° Id: 016-026-00-0 - N° CE: 226-218-8 - N° CAS: 5329-14-6
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 90 < C ≤ 100
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
* Tox. aq. chron. 3 - H412

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Air frais, repos. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire. Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 30 minutes en enlevant les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Possibilité de complications pulmonaires (inflammation, oedème).
4. 2. 2. Contact avec la peau: Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. rougeur douleur vision trouble
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2)
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux se forment (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)) La combustion produit des gaz toxiques.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8). Eviter toute formation de poussière. En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Lire l'étiquette avant utilisation. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Ne pas stocker avec des halogènes bases fortes, métaux, agents oxydants, sulfures chlorés, acide nitrique, cyanures, aluminium |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine - Les emballages plastiques sont recommandés.(PVC, PP, PE) |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Réservé à un usage professionnel |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | Donnée non disponible. |
| 8. 1. 2. Index biologique: | Pas d'informations complémentaires disponibles |
| 8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): | Pas d'informations complémentaires disponibles |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés aux alentours de l'espace de travail
8. 2. 3. Protection des yeux:	S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque anti-poussières/anti aérosols type P2. P3
8. 2. 5. Protection des mains:	Porter des gants appropriés
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	poudre
9. 1. 2. Couleur:	blanc
9. 1. 3. Odeur:	aucune
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	205°C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200°C (1013 hPa)
9. 1. 6. Inflammabilité:	ne s'enflamme pas
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1. 10. Température de décomposition:	209°C
9. 1. 11. PH:	1.2 sol. (10g/l, 25°C)
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	181,4 g/l , 20°C
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non applicable.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	insoluble
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	0.78 Pa (20°C)
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non applicable.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	2,15 (25°C)
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non déterminé.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non applicable.

9. 2. Autres informations:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable en conditions normales. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Pas d'informations complémentaires disponibles |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Eviter la chaleur/source de chaleur, la lumière direct du soleil, humidité |
| 10. 5. Matières incompatibles: | bases, métaux, oxydants, sulfures, cyanures, produits chlorés, acide nitrique, halogène |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Ammoniac gazeux. Dioxyde de soufre. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

- | | |
|---|--|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants. |
| 11. 1. 2. Toxicité aiguë: | Non classé |
| 11. 1. 3. Inhalation: | les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| 11. 1. 4. Contact avec la peau: | les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
Irritant pour la peau (Lapin) |
| 11. 1. 5. Contact avec les yeux: | Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
irritation sévère des yeux |
| 11. 1. 6. Ingestion: | les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| 11. 1. 7. Sensibilisation: | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. |
| 11. 1. 8. Toxicité chronique: | les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| 11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | Pas d'informations complémentaires |
| 11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): | Cancerogenité : Estimé non cancérrogène,Mutagenité : Non mutagène,N'altère pas la fertilité, Non toxique pour le développement |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 12. 1. Toxicité: | La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
acide sulfamidique; acide sulfamique; acide sulfamique (5329-14-6)
CL50-96 h - poisson 70,3 mg/l Pimephales promelas
CE50-72 h - algues 48 mg/ |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | non pertinent (produit inorganique) |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Coefficient de partage (n-octanol-eau,log Pow) = Log P octanol / eau 20°C = 0.1
Ne devrait pas être bioaccumulable |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	pas d'informations complémentaires

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Information(s) supplémentaire(s):	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	2967
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	acide sulfamique (ADR/RID) sulphamic acid (IMDG)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 4. Code danger:	C2
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	80
14. 3. 6. Code de restriction en tunnels:	(E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.(IMDG)
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	NC
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Pas d'informations complémentaires disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	18/01/2008
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	10/07/2017
16. 5. 3. Date de révision:	01/03/2023
16. 5. 4. Version:	6
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	2-9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACR 150

Version:6

Date de révision:01/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 6. Réalisé par:	Sds